



SIVOM du canton d'Agde

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MARDI 23 JUIN 2026

18H30 – VIAS

SITE DU SIVOM

PRESENTS : 21

AGDE : MM. LOPEZ-LIGUORI, BRAULT, RIBES, Mme AMOYEL

BESSAN : MM. ROUX, SOLIVA, MARIN

FLORENSAC : M. MARUHENDA

MARSEILLAN : M. GASC, Mme REQUENA

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

MONTAGNAC : MM. GUIRAO, AUDOUI, Mme TOKOTO

VIAS : Mme CHEVALET

AUMES : Mme DURAND

LEZIGNAN LA CEBE : M. OLIVIERI

NIZAS : Mme SEMPERE

PINET : M. ESPARZA

PORTIRAGNES : M. FAURE

CAUX : M. DELOBELLE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 1

TOURBES : M. FERRAGU à M. LOPEZ LIGUORI

ABSENTS EXCUSES : 18

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. PARGOIRE

PAULHAN : Mmes PONCE, DAVIT, M. DUMOUCHEL

CAZOULS D'HERAULT : M. THOMAS

FLORENSAC : MM. PUEYO, SEGHER

MARSEILLAN : M. CUPOLI

VIAS : MM. CABASSUT, BONNAUD

PEZENAS : Mme GARCIN-SAUDO, MM. CASTILLO, LOPEZ

AGDE : M. ALBANO

CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO

USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

SAINT-THIBERY : M. CALVET

POMEROLS : M. GARDET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2026

1°) Examen et adoption du rapport d'activités du Sivom au titre de l'année 2025

2°) Consultation pour le conventionnement des associations pour la Fourrière Animale – BIPA (période 2027 à 2029)

3°) Consultation pour le conventionnement des vétérinaires pour la Fourrière Animale – BIPA (période 2027 à 2029)

4°) Mise à jour des tarifs de la Fourrière Animale – BIPA

5°) Mise à jour des tarifs d'intervention extérieure de la Brigade d'enlèvement des tags

6°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 15 juin 2026 par Monsieur Aurélien LOPEZ LIGUORI, Président du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mardi 23 juin 2026, à 18h30, à Vias, site du Sivom, sis chemin du Canalet.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Président qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Joël ROUX est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président sollicite le rajout d'une question n°7 à la demande de la préfecture de l'Hérault au sujet de précisions quant à la délibération n° 2026/21 du 27 mai 2026. Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le rajout de cette question.

1°) Examen et adoption du rapport d'activités du Sivom au titre de l'année 2025

Monsieur le Président, conformément au code général des collectivités territoriales, précise que les établissements publics de coopération intercommunale sont tenus de présenter et d'adopter annuellement un rapport d'activités.

Le rapport d'activités de l'année 2025 du Sivom du canton d'Agde a été adressé par voie dématérialisée à tous les délégués. Il est présenté en détail par le Directeur du Sivom. Après quelques échanges et des questions le fonctionnement des différents services, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le rapport d'activités 2025.

Monsieur le Président rappelle qu'il sera ensuite transmis aux services préfectoraux et aux communes adhérentes du Sivom pour présentation et vote en séance de leur conseil municipal respectif.

2°) Consultation pour le conventionnement des associations pour la Fourrière Animale – BIPA (période 2027 à 2029)

Monsieur le Président indique que le Sivom est signataire de plusieurs conventions de partenariat dans le cadre de l'adoption des animaux non identifiés et non réclamés au sein de la fourrière animale :

- Association Terra Tao de Magalas
- Association Jamais Sans Mon Chien de Béziers
- Association Le Transit de Bédarieux
- Société Protectrice des Animaux de Villeneuve les Maguelonne

Afin de mettre à jour ces partenariats et, éventuellement de les diversifier avec de nouveaux partenaires, il convient de procéder au renouvellement des conventions suivantes :

- Adoption des animaux
- Promenade des animaux
- Mise à disposition ponctuelle du chenil

Le Comité Syndical est invité à autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation de la manière la plus large possible, dans le département et hors du département, des organismes ou des associations de protection et de défense des animaux afin de signer des conventions pour la période allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029. Adopté à l'unanimité.

3°) Consultation pour le conventionnement des vétérinaires pour la Fourrière Animale – BIPA (période 2027 à 2029)

Monsieur le Président précise que les conventions vétérinaires pour le bon fonctionnement de la fourrière animale sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et sont valables jusqu'au 31 décembre 2026.

A ce jour, le Sivom a conventionné avec les vétérinaires suivants :

- Clinique vétérinaire du Grand Large à Agde (docteurs Cosse-Lalaz et Maurer)
- Clinique vétérinaire Agora à Agde (docteurs Feigs et Bergelin)
- Clinique vétérinaire Les Mimosas à Agde et Vias (docteurs Cantaboube-Lacroix-Massal- Carvalho et Sadlocha)
- Clinique vétérinaire Nesca à Agde (docteur Baillès)
- Clinique vétérinaire de La Barthe à Paulhan (docteur Mathez)
- Clinique vétérinaire Languedovet à Pézenas (docteur Aschéro)
- Clinique vétérinaire La Marseillane à Marseillan (docteur Measson)
- Clinique vétérinaire Urgences Vet à Villeneuve les Béziers (docteur Dnicklaus)

Aussi, il propose de procéder à une nouvelle consultation pour le renouvellement de ces conventions pour d'une part, élargir le nombre de vétérinaires et, d'autre part, tenter d'obtenir de nouveaux tarifs. Ces conventions ont pour but de se conformer aux dispositions légales et réglementaires issues du code rural.

Le Comité Syndical est invité à :

- renouveler les conventions vétérinaires pour le fonctionnement de la fourrière animale de Vias pour une nouvelle période allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029,
- lancer un appel à candidatures auprès des vétérinaires,
- autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

4°) Mise à jour des tarifs de la Fourrière Animale – BIPA

Monsieur le Président indique que les tarifs de la régie de recettes de la Fourrière Animale du Sivom du Canton d'Agde n'ont pas été modifiés depuis la délibération en date du 13 décembre 2023. Une mise à jour des prix des prestations peut être envisagée et il demande l'avis des délégués présents.

Après échanges, il est décidé de maintenir les tarifs actuels et d'envisager une révision à la suite du bilan financier de l'exercice 2026. Pour rappel les tarifs sont les suivants :

	Tarifs
Frais d'entrée	80 €
Garde journalière à partir du 2 ^e jour	27 €
Identification d'un animal	90 €
Ramassage des animaux morts	100 €
Enlèvement de chats (par animal)	30 €
Prise en charge d'un animal à la demande d'une collectivité hors périmètre	750 €

Adopté à l'unanimité.

5°) Mise à jour des tarifs d'intervention extérieure de la Brigade d'enlèvement des tags

Monsieur le Président informe l'assemblée que les tarifs d'intervention extérieure de la Brigade d'enlèvement des tags n'ont pas été modifiés depuis la délibération en date du 13 décembre 2023. Une mise à jour des prix des prestations peut être envisagée. Monsieur le Président engage la discussion en séance sur la base des tarifs applicables à ce jour et, après échanges, il est décidé une revalorisation et la création d'une prestation pour la participation aux frais de déplacement hors périmètre du Sivom.

Les tarifs suivants sont adoptés de la manière suivante à compter du 1^{er} juillet 2026. Ces tarifs sont applicables aux collectivités et particuliers extérieurs au périmètre d'intervention de la Brigade d'enlèvement des tags.

PRESTATIONS PRIX FORFAITAIRES	Tarifs actuels	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2026
Moins de 10 m ²	350 €	400 €
De 10 à 20 m ²	450 €	500 €
De 21 à 30 m ²	550 €	600 €
De 31 à 40 m ²	650 €	700 €
De 41 à 50 m ²	750 €	800 €
A partir de 51 m ²	Sur étude après passage du service	
Déplacement hors périmètre du Sivom	80 €	

6°) Questions diverses

- **Centre de secours d'Agde** : lors des échanges, Monsieur le Président indique que le projet d'une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers sur la commune d'Agde demeure d'actualité. Le projet devrait aboutir fin 2027 – début 2028. Le Sivom, actuellement propriétaire pour les communes d'Agde, Marseillan et Vias, aura à se positionner sur le devenir des biens actuels.
- **Bornage des plages privées sur le littoral** : un échange intervient suite à la précédente réunion. La Ville d'Agde ne possède pas de matériel comme indiqué précédemment et fait appel à des géomètres. Aussi, il est demandé par la commune de PORTIRAGNES de se renseigner sur la mutualisation d'un appareil de métrage pour le compte des communes intéressées.
- **Astreinte pour la BIPA** : Mme AMOYEL demande si les communes ont toutes répondu à la demande sur ce sujet. Le Directeur indique que toutes les communes n'ont pas encore répondu et fait état du récapitulatif suivant. Les autres communes seront relancées d'ici la fin du mois de juin.

Communes favorables à une étude pour la mise en place d'une astreinte : PORTIRAGNES, NEZIGNAN L'EVÊQUE, AGDE, BESSAN, CAUX, MONTAGNAC.

Communes non favorables : SAINT-PONS DE MAUCHIENS, LEZIGNAN LA CEBE, USCLAS D'HERAULT, POMEROLS.

- **Divers** : M. MARTINEZ sollicite le Sivom afin de savoir si les services de sa commune ont informé le Sivom sur une problématique de deux chiens en divagation. Il lui est répondu par la négative.

7°) Précision sur les modalités de vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Monsieur le Président indique que la Préfecture de l' Hérault (service du contrôle de légalité), par courrier du 5 juin 2026, a demandé à ce que la mention suivante soit rajoutée sur la délibération désignant les délégués à la Commission d'Appel d'Offres : *« une seule liste de candidats pour la Commission d'Appel d'Offres du Sivom a été déposée et le vote a bien eu lieu au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel »*.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité de rajouter cette mention sur la délibération n°2026/21 du 27 mai 2026 et rappelle que les membres ont été désignés de la manière suivante :

Titulaires : MM. CHEVALET Nelly, AUDOUI Philippe, AMOYEL Nathalie, REQUENA Georgette, ESPARZA Martial.

Suppléants : MM. CASTILLO François, BRAULT Laurent, SEGHIER Richard, GASC Louis, CALVET Jean-Louis.

La séance est levée à 19h20. Monsieur le Président remercie les délégués présents et propose, comme convenu, de visiter les locaux du Sivom de la Brigade tag et de la Fourrière animale – BIPA et de rencontrer les agents de la collectivité. Le verre de l'amitié est offert à l'issue de ces visites.

**Le Secrétaire de Séance,
Joël ROUX**

